



Ma Communauté
de Communes

Surgères, le 14 septembre 2022

COMMUNIQUÉ

Réunion du Conseil Communautaire

Mardi 20 septembre 2022 à 18h00
Communauté de Communes Aunis Sud
45 avenue Martin Luther King
17700 Surgères

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 26 juillet 2022
- 1.2 Rapport d'activité de la Communauté de Communes Aunis Sud de l'année 2021 – Approbation
- 1.3 Petites Villes de Demain – Ville de Surgères / Communauté de Communes Aunis Sud - Signature de la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire

2. ENVIRONNEMENT

- 2.1 Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis (SYRIMA) – Modification statutaire
- 2.2 Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) – Modification statutaire
- 2.3 Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) – Modification statutaire

3. FINANCES

- 3.1 Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2022 : Modalités de répartition du reversement entre la Communauté de Communes Aunis Sud et les communes membres
- 3.2 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- 3.3 Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères : Exonération pour les locaux industriels et commerciaux
- 3.4 Taxe d'Aménagement communautaire – Modification de secteur

4. ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

- 4.1 Volet enfance jeunesse famille & développement social – Soldes des subventions allouées au titre de l'année 2022

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 5.1 Pépinière d'entreprises Indigo – Modification des documents contractuels
 - convention d'occupation précaire et d'accompagnement
 - règlement intérieur
 - grille tarifaire
 - dossier de candidature des entreprises
- 5.2 Chambre de métiers et de l'artisanat de Charente-Maritime (CMA 17) – Projet de convention de partenariat et de mise à disposition de locaux
- 5.3 Syndicat mixte CYCLAD & Couveuse d'entrepreneurs de Charente - Maritime (ODACIO) - Projet de convention de partenariat

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Délibération portant création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité – article L.332-23-1° du CGFP

6.2 Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants – article L.332-13 du CGFP

7. URBANISME

7.1 Modification simplifiée n°1 du PLUi-H

8. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

9. REMERCIEMENTS

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Elus Communautaires, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et cordiaux.

Le Président
Jean GORIOUX

